

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 280-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.351

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kohli (Bern, PBD) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Mühlheim (Bern, pvl)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)
Fisli (Meikirch, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Stratégie cantonale d'aide aux victimes

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter au Grand Conseil une stratégie cantonale globale d'aide aux victimes ;
2. de montrer les modalités selon lesquelles les ONG pourraient être indemnisées pour l'aide apportée dans l'élaboration des divers projets.

Développement :

Il y a des avancées importantes dans le domaine des violences faites aux femmes et aux enfants (et aussi aux hommes en partie). Nous avons une loi nationale sur l'aide aux victimes, qui est mise en œuvre par les cantons. Dans le canton de Berne, l'aide aux victimes est déléguée à trois ONG avec lesquelles des contrats de prestations ont été conclus.

Le thème de la violence domestique et sexuellement connotée contre les femmes et les enfants est omniprésent en raison de la sensibilisation due au mouvement #Me Too, de la grève des femmes, de la campagne d'Amnesty intitulée « Seulement si c'est oui », de la Convention d'Istanbul et d'une présence généralisée dans les médias (entre autres suite aux nombreux féminicides dans le contexte de la violence domestique ces derniers mois). Il existe de nombreuses interventions politiques et études à ce sujet. Les personnes concernées sont ainsi mieux informées et recherchent de l'aide plus souvent. Si cette évolution est réjouissante, elle n'en provoque pas moins une pression supplémentaire sur les maisons de femmes et une augmentation du nombre de leurs occupantes, tandis que les services de conseil sont de plus en plus sollicités depuis des années.

Le système actuel de financement (assumer les déficits, rembourser les bénéficiaires et un plafond de dépenses pour les prestations qui ne tient pas compte de l'évolution à la hausse) tel qu'il existe dans les contrats de prestations des trois services d'aide aux victimes dans le canton de Berne ne permet pas de répondre aux besoins actuels. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants (ainsi qu'aux hommes) signifie cependant aussi qu'il faut augmenter massivement le budget consacré à l'aide aux victimes. D'autres cantons comme Zurich ont montré la voie. Pour pouvoir le planifier de manière coordonnée, ciblée et efficiente, il est important d'élaborer une stratégie pluriannuelle applicable à l'aide cantonale aux victimes, qui comportera des objectifs et des mesures de mise en œuvre et de financement des besoins futurs en termes de prestations.

Les ONG impliquées devraient de leur côté obtenir une indemnité pour leur collaboration dans tous les nouveaux projets (ressources mobilisées) et non être punies pour leurs efforts supplémentaires.

Motivation de l'urgence : Des projets divers fort nombreux sont en cours, sans coordination ni stratégie : d'une part une planification de l'analyse et des mesures en rapport avec la Convention d'Istanbul (coordonnée par la Direction de la police et des affaires militaires), d'autre part la planification et la mise sur pied d'une Maison pour les filles ainsi qu'une optimisation des structures résidentielles d'aide aux victimes du côté de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, et il existe trois négociations distinctes concernant les contrats de prestations. En outre, il existe une nouvelle ligne d'appel d'urgence des maisons de femmes AppElle ! (coordonnée par les trois maisons de femmes et encore financées par dons). Toutes ces mesures et tous ces projets doivent absolument être coordonnés et financés, et nécessitent une stratégie cantonale claire et contraignante

Destinataire

- Grand Conseil